

Actualité fiscale luxembourgeoise et européenne

Le rendez-vous des banques, fiduciaires et sociétés

-100€ HT
DE RÉDUCTION POUR TOUTE INSCRIPTION
À LA JOURNÉE DU 14 OCTOBRE REÇUE
AVANT LE 11/7/2014



- » **TVA : quelles dernières actualités ? Quel enjeu en matière de Port Franc ?**
- » **Récupération de retenues à la source : comment procéder ?**
- » **Importance croissante de la documentation des transactions sous l'angle des prix de transfert : comment s'y préparer ?**
- » **BEPS : analyse des piliers « substance » et « traitement des instruments hybrides »**

Utilisation par les résidents français de véhicules sociétaires luxembourgeois

Mercredi 15 octobre 2014 • Matinée

Journées animées par

Jacques Linon
Eric Centi
Stephan Tilquin
Raphaël Glohr
**DELOITTE TAX
AND CONSULTING SÀRL**

Bruno Gasparotto
ARENDT & MEDERNACH
Sylvie Maestri
BDO
Jean-Luc Dascotte
TIBERGHEN

Jean-Pierre Winandy
LOYENS & LOEFF
Denis-Emmanuel Philippe
DLA PIPER UK LLP
Nicolas Cys
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

Actualité fiscale luxembourgeoise et européenne

MARDI 14 OCTOBRE 2014

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Jacques Linon**, Partner, Global Financial Service Industry Tax, **DELOITTE TAX AND CONSULTING SÀRL**

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

9h15 **TVA : revue annuelle des dernières actualités**

- Les augmentations de taux de TVA au Luxembourg : à quelles opérations s'appliquent-elles ?
- Les développements TVA au Luxembourg : dans quels domaines ?
- Les arrêts à retenir de la Cour de Justice de l'UE sur l'année écoulée : quels enseignements en tirer ?
- Les projets de la Commission Européenne : quels sont ceux qui doivent retenir l'attention ?

Bruno Gasparotto

Principal

ARENDT & MEDERNACH

10h15 *Café networking*

10h30 **Les derniers développements de FATCA : où en est-on dans la phase pratique ?**

- Analyse des problématiques d'enregistrement et de qualification
- Le statut de reporting FFI vs non-reporting FFI
- Rappel des règles de compliance
- Les obligations des FFI : due diligence, documentation spécifique et reporting
- Sujet soumis à une actualité importante et des changements qui seront pris en compte d'ici la conférence

Sylvie Maestri

Directeur

BDO

11h30 **Récupération de retenues à la source : comment procéder ?**

- Sur la base des conventions fiscales
 - Secteur fonds d'investissement
 - Secteur banques privées
- Sur la base de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne : tour d'horizon et dernières évolutions

Eric Centi

Partner

DELOITTE TAX AND CONSULTING SÀRL

12h30 *Déjeuner*

14h00 **Rapport BEPS : quelle évolution en 2014 ?**

- Analyse précise du pilier « substance » du rapport et de ses exigences
- Examen du pilier « traitement des instruments hybrides » et des changements qu'il induit

- Quels impacts concrets à Luxembourg du déploiement de cette approche BEPS

Jean-Luc Dascotte

Partner, Avocat aux barreaux de Bruxelles et de Luxembourg

TIBERGHEN

14h45 **L'importance croissante de la documentation des transactions sous l'angle des prix de transfert pour les acteurs de la place financière : comment s'y préparer ?**

- Quelles sont les principales méthodologies techniques et pratiques relevées sur le marché ?
- Quels sont les risques sans politique de prix de transfert adaptée à vos besoins et aux contraintes fiscales ?
- Perspectives d'évolution suite aux mouvements récents de l'OCDE/UE
- Vers un élargissement du dispositif luxembourgeois de l'art. 164, 2bis LIR et de la circulaire y relative ?

Stephan Tilquin

Partner, Transfer Pricing & Cross Border Tax

DELOITTE TAX AND CONSULTING SÀRL

15h30 *Café networking*

15h45 **Actualités de la jurisprudence fiscale luxembourgeoise et européenne**

- En matière d'impôts directs : quelle évolution ?
- Analyse des affaires de la Chambre de commerce
- Les évolutions en matière d'abus de droit
- Les nouveautés importantes sur le régime de la propriété intellectuelle
- Quelles nouveautés concernant les établissements de crédit ?
- Les enseignements à tirer pour les contribuables luxembourgeois

Jean-Pierre Winandy

Avocat à la Cour

LOYENS & LOEFF

Docteur

Assistant professeur

UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

16h30 **Développement et inauguration du Port Franc à Luxembourg : l'importance des aspects TVA de cette dimension innovatrice pour la place financière**

Raphaël Glohr

VAT Partner

DELOITTE TAX AND CONSULTING SÀRL

17h00 **Perspectives d'évolutions fiscales en matière d'impôts directs à Luxembourg horizon 2015-2017 et clôture de la journée**

Jacques Linon

17h30 *Clôture de la journée*

Utilisation par les résidents français de véhicules sociétaires luxembourgeois

MERCREDI 15 OCTOBRE 2014

Matinée animée par :

Denis-Emmanuel Philippe

Avocat aux Barreaux de Luxembourg et de Bruxelles

DLA PIPER UK LLP

Maître de conférences

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Nicolas Cys

Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine (France)

CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

8h45 *Accueil des participants*

9h00 **Quel est le régime fiscal de la détention d'une SOPARFI ou d'une SPF par un résident français ?**

- Rappel du régime fiscal luxembourgeois de la SOPARFI et de la SPF
- SPF : le problème de la mesure anti-abus (articles 123bis du CGI) et de la taxation « par transparence »
- La taxation exorbitante des remontées de profits de la société luxembourgeoise à l'actionnaire français, personne physique. Quels sont les remèdes ?
- Quand est-il intéressant d'utiliser la SPF vs. SOPARFI, pour les résidents français ?
- Transmission d'informations par le fisc luxembourgeois au fisc français : développements récents

9h45 **Quel est le régime juridique et fiscal d'un transfert de résidence fiscale d'une personne physique française au Luxembourg et d'un transfert de siège d'une société française vers le Luxembourg ?**

- Quelles sont les formalités juridiques à accomplir ?
- Comment atténuer l'impact de l'exit tax en France pour les personnes physiques ?
- La purge des plus-values en cas de donation entre personnes physiques
- À quel traitement fiscal seront soumises la société ou la personne physique après le transfert ?

10h30 *Café networking*

10h45 **L'importance de la substance de la société luxembourgeoise**

- Pourquoi la substance est-elle importante d'un point de vue fiscal français ?
- Analyse des récents arrêts rendus par le Conseil d'État et des derniers avis du Comité de l'abus de droit fiscal
- Aperçu des mesures anti-abus françaises
- Conditions en termes de substance organisationnelle et économique
- Expérience pratique récente

11h45 **La structuration d'investissements immobiliers français à travers une LuxCo. Une structure en vogue : la détention d'une SCI et d'un OPC/SPICAV**

- L'intérêt fiscal de la structuration de ces investissements immobiliers à travers le Luxembourg ?
- Comment la SCI et l'OPCI sont-ils traités du point de vue fiscal luxembourgeois ?
- Le régime fiscal français des revenus locatifs et des plus-values immobilières
- Comment les distributions des profits des SCI/OPCI sont-elles imposées ?

12h45 *Session de questions / réponses*

13h00 *Clôture de la conférence*



À qui s'adresse cette conférence ?

Au sein des fiduciaires, des banques et des sociétés :

- Directeurs fiscaux, financiers et juridiques
- Conseils fiscaux
- Gestionnaires de fortune
- Directeurs de private banking
- Conseils en gestion de patrimoine
- Responsables de clientèle privée
- Avocats, notaires
- Experts-comptables
- Juristes

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Maîtriser toute l'actualité fiscale européenne et internationale qui impacte le Luxembourg
- Cerner la procédure pratique en matière de récupération de retenue à la source, de documentation des prix de transfert
- Mesurer l'innovation pour la Place de la zone franche en matière de TVA
- Maîtriser les dernières mesures fiscales françaises impactant les structures luxembourgeoises
- Déterminer, sur le plan fiscal, quelle(s) sont les voie(s) les plus avantageuse(s) pour la structuration patrimoniale

Quelle est la méthode de travail ?

- Un programme établi en étroite collaboration avec les formateurs-experts
- Un support écrit remis en début de séminaire à chaque participant
- Des intervalles réservés aux questions des participants

Pour plus d'interactivité

- Des tables rondes pour faciliter votre rôle de participant actif
- La possibilité de poser dès à présent vos questions aux orateurs via le mail sleroy@efe.fr



Renseignements programme

Stéphanie Leroy Farasse – sleroy@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX

Rue de la Science, 4

1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

Fax : +32 (0)2 534 89 81

ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 3 % TVA)

1 JOUR ½	1 JOUR	1 MATINÉE
1 200 € HT	900 € HT	450 € HT

100 € HT de réduction pour toute inscription à la journée du 14 octobre reçue avant le 11/7/2014

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99, par mail : solution@netbba.com, ou en remplissant votre demande en ligne cliquer sur www.netbba.com/form.html en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu de la conférence

MARDI 14 & MERCREDI 15 OCTOBRE 2014

LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié.

Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "Actualité fiscale luxembourgeoise et européenne" (code 26297) et je choisis :

les 14 et 15 octobre 2014

la journée du 14 octobre 2014

la matinée du 15 octobre 2014

OUI, je m'inscris à la journée du 14 octobre reçue avant le 11/7/2014 et je bénéficie de 100 € HT de réduction

Code prioritaire _____

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre directeur fiscal _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

